## FRANKLIN GERTLER

Aldred Building 507 Place d'Armes, #1701 Montréal, Québec, Canada H2Y2W8

ÉTUDE LÉGALE . LAW OFFICE

TEL (514) 798-1988 FAX (514) 798-1986 admin@gertlerlex.ca www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 9 décembre 2019

Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255 Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013, <u>phase 2A</u> - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir - ROEÉ

MISE À JOUR DE LA DEMANDE D'INTERVENTION ET DU BUDGET DE PARTICIPATION

**N/D**: 1001-080-2-A

Chère consœur,

Le 23 août 2017, conformément à la demande de la Régie dans sa décision D-2017-074, le ROEÉ a précisé sa demande d'intervention et déposé un budget de participation portant sur la phase 2 du présent dossier comme alors constitué.

Le 20 novembre 2019, au paragraphe 40 de la décision D-2019-153, la Régie indique qu'elle traitera dans la partie 2A du dossier en cours, les sujets suivants :

- la fonctionnalisation des conduites de Champion,
- la fusion des tarifs de transport des zones Nord et Sud; et
- la disposition du CFR.

Dans ce contexte, la Régie demande aux intervenants intéressés « de mettre à jour leurs demandes d'intervention ainsi que leurs budgets de participation, s'ils souhaitent intervenir à la phase 2A » afin de considérer le temps écoulé depuis le dernier dépôt de budgets<sup>2</sup>.

Le ROEÉ souhaite intervenir à la phase 2A. Sans remplacer notre demande d'intervention (<u>C-ROEÉ-0106</u>), la présente correspondance la met à jour pour tenir compte des enjeux reliés à la Phase 2 A.

\_

C-ROEÉ-0106

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> D-2019-153, paragraphe 39

D'emblée, le ROEÉ tient à rappeler qu'il est un intervenant reconnu dans le présent dossier. De plus, monsieur Paul Chernick, dont le ROEÉ a retenu les services tout aux long du dossier, est aussi reconnu comme expert par la Régie.

En ce qui concerne les enjeux retenus par la Régie pour le traitement à l'intérieur de la Phase 2A, le ROEÉ proposera à la Régie, à l'aide de monsieur Chernick, une manière de fonctionnaliser le coût de la conduite Champion.

Par principe, le ROEÉ est en faveur d'une allocation des coûts basée sur la consommation. Dans le présent contexte, cela impliquerait que les frais de transport de Champion, ainsi que tous les suppléments de TCPL liés à la livraison soient défrayés par la clientèle au Nord et que les coûts reliés à la consommation au sud soient alloués à la clientèle du Sud.

En d'autres termes, le ROEÉ est généralement favorable à la méthode du tarif du «timbre-poste». Or, pour le moment, le ROEÉ et monsieur Chernick cherchent à comprendre si les frais de Champion pour la charge Nord sont équilibrés par des frais de TCPL supplémentaires reliés à la charge au Sud ou si les frais de la conduite Champion sont uniquement des coûts supplémentaires supérieurs aux frais pour la charge du sud. Le premier objectif de l'expert sera donc de déterminer combien il en coûte de plus pour desservir la charge Nord que la charge Sud et si les coûts de Champion doivent être inclus dans les tarifs ou simplement inclus dans la facture des clients au Nord.

De plus, le ROEÉ et l'expert vérifieront si la charge interruptible contribue aux frais de Champion ou si la clientèle interruptible est hors ligne lorsque la charge d'Énergir pour Champion est établie. S'il y'a des frais de la conduite Champion pour les charges interruptibles, il semblerait normal pour monsieur Chernick que la Régie s'assure que les clients interruptibles contribuent au paiement cette ligne.

À l'opposé, si la charge interruptible n'a aucun effet sur les frais de la ligne Champion, il semble peu approprié d'inclure dans les tarifs interruptibles certains des frais de cette ligne.

Le ROEÉ n'envisage pas traiter de manière détaillée de la disposition du CFR.

De manière plus générale, à l'image de sa participation depuis les débuts du dossier, le ROEÉ veillera à assurer que la méthodologie et la pratique de la fonctionnalisation et l'allocation des coûts soient les plus rigoureusespossible afin qu'à la phase 4 du présent dossier, une fondation solide soit déjà en place, permettant l'élaboration d'une structure de tarifs et des tarifs et conditions permettant la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable (art. 5 LRÉ). Le ROEÉ réfère à ces propos à sa demande d'intervention précisée du 24 août 2017.<sup>3</sup>

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> <u>C-ROEÉ-0106</u>, notamment aux par. 23-29.



Le ROEÉ joint à la présente son budget de participation pour la phase 2A du présent dossier. Afin de bien refléter le marché pour les services d'un expert du calibre de M. Chernick et de tenir compte des effets de la valeur du dollar canadien, le ROEÉ demande à la Régie de retenir un tarif horaire de 350 \$ pour l'expert Paul Chernick.

Considérant que le traitement procédural de la Phase 2A n'est pas encore établi, il est difficile pour le ROEÉ et pour monsieur Chernick d'établir le nombre d'heures de travail qui seront nécessaires pour le traitement de la Phase 2A. Nous ignorons entre autres si des preuves supplémentaires seront produites, s'il aura des séances de travail et le nombre de jours sera alloué aux audiences.

Par ailleurs, comme à nos habitudes, le ROEÉ et l'expert Chernick sont ouverts à la collaboration et au dialogue entre les différents experts et groupes participants afin de favoriser le traitement efficace de la Phase 2A du présent dossier.

Enfin, le ROEÉ recommande à la Régie de prévoir l'interprétation simultanée lors des audiences et séances de travail de la Phase 2A. De même, nous demandons à la Régie de donner des instructions à Énergir afin de faire préparer des traductions anglaises de sa preuve documentaire, de ses réponses aux DDR, de l'essentiel des preuves des autres participants, ainsi que l'ensemble des décisions et les lettres procédurales de la Régie. Cela permettra le déroulement efficace de la Phase 2A et la participation éclairée de tous les participants et témoins experts, y compris monsieur Chernick.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

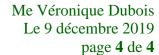
## FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

p.j. Demande d'intervention et budget mis à jour du ROEÉ cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse,Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.





Bertrand Schepper, analyste Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROEÉ